

## COMMUNE DE BOULT SUR SUIPPE COMPTE ADMINISTRATIF Année 2020

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>RECETTES</b>	<b>110 988,68</b>	€	p 22 cpte gestion et 5 CA
<b>DEPENSES</b>	<b>275 454,58</b>	€	p 22 cpte gestion et 5 CA
<b>Déficit</b>	<b>-164 465,90</b>	€	p 22 & 23 cpte gestion
<b>Déficit</b>	<b>-10 948,88</b>	€	p 5 CA et 23 cpte gestion
résultat d'investissement année N-1 affecté à article 001			
<b>Déficit investissT</b>	<b>-175 414,78</b>	€	p 23 cpte gestion

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>RECETTES</b>	<b>848 170,90</b>	€	p 22 cpte gestion et 5 CA
<b>DEPENSES</b>	<b>687 842,66</b>	€	p 22 cpte gestion et 5 CA
<b>Excédent</b>	<b>160 328,24</b>	€	p 22 & 23 cpte gestion
<b>Excédent</b>	<b>745 446,33</b>	€	p 5 CA et 27 cpte gestion : cpte 002
Résultat global de clôture de l'année N-1 affecté au 002 (recettes foncT)			
<b>Excédent fonctionneT</b>	<b>905 774,57</b>	€	p 23 cpte gestion

### Résultat de clôture de l'année 2020

**Excédent de fonctionnement - le déficit d'investissement - les restes à réaliser**

$$905\,774,57 - 175\,414,78 = 730\,359,79 - 1\,375,00 = 728\,984,79 \text{ (02) résultat clôture global}$$

(à affecter au compte 02 budget N+1 en recettes de fonctionnement)

En section d'investissement, le résultat pour l'année 2020 est un déficit (- 164 465,90) auquel on rajoute le résultat de l'année 2019, à savoir un déficit (- 10 948,88) ce qui donne au total un déficit d'investissement global de -175 414,78 €.

En section de fonctionnement, le résultat pour l'année 2020 est un excédent (+ 160 328,24) auquel on rajoute le résultat de l'année 2019, à savoir un excédent (+ 745 446,33) ce qui donne au total un excédent de fonctionnement global de 905 774,57€.

A ce résultat, on retire les restes à réaliser - 1375 € (Restes à réaliser 2020 : dépenses : 29 349 - recettes 27 974 = 1375 €) pour obtenir un résultat définitif de clôture de 728 984,79 €

On retrouvera donc ces sommes au budget 2021 :

175 414,78 en dépenses d'investissement (opérations financières) au compte 001

728 984,79 en recettes de fonctionnement au compte 002

De plus, pour combler le déficit d'investissement, il faudra émettre un titre au 1068 de 176 789,78€ car déficit investissement de 175414,78+ 1375 (restes à réaliser de 2020 : voir page 5 du compte administratif) : à affecter article 1068 (opérations financières en recettes d'investissement)